



## Déclaration CFE CGC CSE du 27/08/2020

Monsieur le PRESIDENT,

Nous voici à 6 mois du début de la crise sanitaire, vos salariés se sont mobilisés, ils ont particulièrement été sollicités et ont fait preuve d'un dévouement extrême. La CANSSM, par accord d'entreprise, a remercié certains de ces salariés.

Mais, la déconvenue fut grande notamment pour les salariés, ayant travaillé pendant la période de référence (du 01 mars au 30 avril) sous contrat à durée déterminée et les agents partis en retraite après le 30 avril.

Des réclamations furent faites, la réponse des services RH fut : n'étant pas présent à l'effectif le 10 juillet ces salariés ne pouvaient bénéficier de la prime dites COVID.

Connaissant les difficultés de recrutement de la CANSSM pour ses services d'aide à la personne, ses services de soins, pour ses établissements sanitaires, médico sociaux et son offre de soins ambulatoires, notre organisation syndicale craint une fuite des salariés notamment sous contrat à durée déterminée.

Cette condition (de présence aux effectifs le 10 juillet) n'a jamais été abordée lors des négociations.

**La CFE CGC interpelle la direction Générale afin de faire sauter cette condition, condition qui est susceptible d'engendrer une rupture du lien de confiance avec l'employeur.**

La déconvenue fut grande aussi pour certains personnels soignants accomplissant les tâches de nettoyage, de stérilisation de se voir exclus du bénéfice de cette prime.

**Tous ces salariés se sont retrouvés des héros un jour et des zéros le lendemain.**

Sans compter l'incompréhension de vos services administratifs non bénéficiaires de cette prime alors que d'autres administratifs en ont bénéficié sans avoir pris plus de risques.

La CFE CGC vous demande de renégocier par avenant cet accord.

Nous voici, également, à la fin de l'été. Le rôle d'une organisation syndicale est de remonter le mécontentement des salariés. La CFE CGC a été interpellée maintes fois sur la distribution tardive des chèques vacances et son faible montant. Ce Comité Social et Economique unique, parisien qui se veut faire plus gros que le bœuf engendre de nombreuses déconvenues au préjudice des salariés de FILIERIS. Le mécontentement sur le montant des prestations est énorme. Vos salariés ne s'y retrouvent plus : un CSE unique, parisien avec une adresse à Billy Montigny ou ailleurs en région, des collaborateurs du CSE dépassés mais fournissant coûte que coûte un travail d'Hercule.

Bref, un mécontentement qui va croissant dans toutes les catégories professionnelles.

C'est pourquoi la CFE CGC vous demande à nouveau une revalorisation salariale pour vos personnels et notamment vos soignants qui subissent depuis la crise du COVID une charge mentale incommensurable.